

# BODACC

## BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

### ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER  
MINISTRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction de l'information  
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

[www.dila.premier-ministre.gouv.fr](http://www.dila.premier-ministre.gouv.fr)

[www.bodacc.fr](http://www.bodacc.fr)

**BODACC « A »**

**Annonce n° 505**

**41 – LOIR-ET-CHER**

**GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BLOIS**

**Ventes et cessions**

325 654 689 RCS Blois.

**VENDOME DIFFUSION.**

*Forme* : Société à responsabilité limitée.

*Capital* : 61000.00 EUR.

*Adresse* : Zone Artisanale Sud, Route de Blois, 41100 Vendôme.

*Oppositions* : Art. L.236-15 du code de commerce.

*Commentaires* : Pour la société absorbante : Dénomination : PROPHYL Forme juridique : Société par actions simplifiée Adresse du siège : 6, rue du Limousin – 44470 Mauves-sur-Loire Montant du capital : 600.000 euros Immatriculation : 344 457 577 RCS Nantes Pour la société absorbée : Dénomination : VENDOME DIFFUSION Forme juridique : Société à responsabilité limitée (Société à associé unique) Adresse du siège : Zone Artisanale Sud – Route de Blois – 41100 Vendôme Montant du capital : 61.000 euros Immatriculation : 325 654 689 RCS Blois Évaluation de l'actif et du passif : Actif : 1.405.284 euros Passif : 408.142 euros Le rapport d'échange des droits sociaux dans chaque société participante : Conformément aux dispositions des articles L. 236-3 II 3° et R. 236-1 du Code de commerce, dans la mesure où A2V CONSEIL détient à ce jour la totalité des droits sociaux représentant l'intégralité du capital social de la Société Absorbante et de la Société Absorbée et sous réserve qu'elle les conserve jusqu'à la Date de Réalisation, il ne sera pas procédé à l'échange des parts sociales de la Société Absorbée contre des actions de la Société Absorbante. Il n'y aura donc pas lieu à émission d'actions de la Société Absorbante, bénéficiaire des apports, contre les parts sociales de la Société Absorbée, ni augmentation du capital de la Société Absorbante. En conséquence, les Parties sont convenues qu'il n'y aura pas lieu de déterminer un rapport d'échange Le montant prévu de la prime de fusion : Néant Date du projet commun de fusion : Le 13/08/2026 Date et lieu de dépôt au RCS au titre de chaque société participante : pour la société absorbée : le 17/08/2026 au RCS de BLOIS et pour la société absorbante : le 17/08/2026 au RCS de NANTES.